



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Categorie A

Question écrite n° 48053

Texte de la question

M. Michel Ghysel attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des contractuels de la fonction publique territoriale de la filière administrative de catégorie A. La loi 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ambitionne de participer à la résorption de l'emploi précaire et ouvre la possibilité d'organiser des concours réserves. Toutefois, l'article 6 du chapitre II exclut du bénéfice de ces dispositions les contractuels de la fonction publique territoriale administrative de catégorie A en raison des conditions posées à l'alinéa 3. Il lui demande quelles sont les mesures qui seront prises pour ces contractuels dont le renouvellement du contrat dépend en grande partie de l'appréciation des services de contrôle de la légalité des préfets.

Données clés

Auteur : [M. Ghysel Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48053

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 639